

Comment cela fonctionne

Le premier rendez-vous sert à :



Faire connaissance



Lire le jugement qui dit :



- Ce que vous continuez à faire seul



- Ce que nous faisons ensemble



- Ce qui est fait avec le juge



Donner au curateur ou tuteur les papiers qui servent à gérer votre mesure de protection

Comment nous travaillons ensemble



Nous vous aidons à faire les choses seul le plus souvent possible



Nous vous informons de ce que nous faisons pour vous



Nous vous écoutons et répondons à vos questions



Nous gardons le secret sur ce que vous nous dites



Nous vous demandons votre avis sur la qualité de notre service

Le suivi de votre mesure de protection

Nous nous rencontrons au bureau, chez vous ou ailleurs pour :



- Regarder vos papiers



- Regarder vos relevés de compte



- Parler de vos projets



- Répondre à vos questions